

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Un conseil architectural gratuit Pour les particuliers De Seine-Saint-Denis

Un architecte-conseil du CAUE 93 est mis à la disposition des particuliers du département pour les aider à mieux définir et concevoir leur projet de construction, d'agrandissement, de surélévation ou tout simplement d'aménagement de leur maison ou de leur appartement.

Une permanence est assurée au CAUE 93, tous les lundis.

Pour en bénéficier, les particuliers doivent prendre rendez-vous par téléphone au 01 48 32 25 93.

Des permanences sont également proposées dans certaines villes du département par un architecte du CAUE 93, il s'agit de:

Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Epinay-sur-Seine, Montreuil-sous-Bois, Pantin, Noisy-le-Sec, Tremblay-en-France, Montfermeil et Rosny-sous-Bois.

Pour connaître les jours où l'architecte est présent dans ces villes, vous pouvez contacter le CAUE 93 ou consulter son site Internet: <http://www.caue93.fr/-Particuliers-.html>

L'architecte-conseil propose :

### Des conseils Architecturaux

- Comment programmer une construction neuve en fonction de vos besoins, de votre terrain et de votre budget ?
- Comment agrandir ou surélever votre maison ?
- Comment aménager votre maison ou votre appartement ?
- Comment votre projet s'insère entre vos voisins et s'intègre dans votre quartier ?
- Quelle place va prendre un escalier ?
- Comment dessiner votre projet ?

### Des conseils réglementaires

Avant de construire:

- Comment interpréter les règlements: POS ou PLU et le code de l'urbanisme ?
- La surface de plancher c'est quoi ?
- Le contrat (de constructeur, d'architecte, d'entreprise...) est-il conforme ?

- Comment remplir le formulaire de permis de construire ?

Avant d'acheter :

- Les aménagements projetés sont-ils réalisables (ouverture d'une fenêtre, hauteur de la construction...) ?
- Est-il possible de changer l'affectation de votre local en cas d'achat ?
- L'achat sur plan peut-il être intéressant, qu'est que la VEFA (vente en état de futur achèvement) ?

En cas de conflit, que faire avec :

- L'administration
- Les voisins
- L'entreprise
- L'architecte...

Des conseils techniques :

- Quels matériaux faut-il choisir pour la construction de votre maison ?
- Quel type de chauffage?
- Comment faire des économies d'énergie?
- La solution proposée par l'entreprise est-elle conforme à vos objectifs, est-elle performante?...

N.B.: L'architecte conseil ne se déplace pas et ne peut réaliser de dessins ou être chargé de la maîtrise d'œuvre des projets des particuliers.

Qu'est-ce que le CAUE 93 ?

Créé en 1981, le CAUE 93 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Saint-Denis) est une association de type loi 1901 définie par la loi sur l'Architecture n°77-2 du 3 janvier 1977. Sa vocation est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le contexte séquanodyonisien.

Le CAUE 93 a pour missions :

- La sensibilisation du public ;
- Le conseil architectural aux particuliers ;
- L'information et la formation des professionnels ;
- Le conseil aux collectivités locales.

CONTACT PRESSE: Hubert LAIGNEL, responsable de la communication  
01 48 32 25 93 – [hubert.laignel@caue93.fr](mailto:hubert.laignel@caue93.fr)